

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008

Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N°

2008-35-4

Séance du vendredi 7 mars 2008

PROJET POUR LE HAUT-RHIN - TERRITORIALISATION



Réalisation de l'antenne du Conseil Général dans le Val d'Argent

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 15 octobre 2004
- VU la communication à la Commission Permanente du 1^{er} avril 2005
- VU la communication à la Commission Permanente du 10 juin 2005
- VU la communication à la Commission Permanente du 23 septembre 2005
- VU la communication au Conseil Général du 20 octobre 2005
- VU le rapport au Conseil Général du 08 décembre 2005
- VU le rapport à la Commission Permanente du 16 juin 2006
- VU les réunions des 7 Groupes de projet intervenues de juillet 2006 à juin 2007 (dont le Groupe "Territorialisation" les 04 décembre 2006 et 08 juin 2007)
- VU le rapport au Conseil Général du 29 juin 2007
- VU la communication au Conseil Général du 19 octobre 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la réalisation d'ensemble de ce projet
- ❖ Décide de l'acquisition de la propriété de l'Institut médico-pédagogique Foyer Adultes Handicapés de Sainte Marie-aux-Mines cadastrée comme suit : "commune de Ste Marie-aux-Mines, section AS n° 72, 15 rue Reber, d'une contenance de 39,11 ares",

- ❖ Autorise le Président à signer tous documents découlant de cette acquisition, notamment l'acte translatif de propriété,
- ❖ Fixe le prix d'acquisition à l'Euro symbolique,
- ❖ Précise que la dépense liée à l'acquisition est imputée au programme B053, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202, enveloppe 99670 du budget départemental.

LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions